



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE LOUVIE-JUZON

Installations classées pour la protection de l'environnement

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2025, il sera procédé, du lundi 12 mai 2025 à 09h00 au jeudi 12 juin 2025 à 18h00 inclus, à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière à ciel ouvert de calcaire, déposée par la société Carrières DANIEL, située 3 rue de la Plaine, aux lieux dit « Cuyalède » et « Artigue-Dreyturère » sur la commune de Louvie-Juzon.

Le responsable du projet est madame Joséphine DANIEL, présidente de la société Carrières DANIEL, dont le siège régional est situé, avenue du Vert Galant à Lescar (64230).

L'enquête publique est réalisée en application des articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la commune de LOUVIE-JUZON (64260).

M. CAPDEBARTHE Michel a été désigné par le président du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la [mairie de Louvie-Juzon](#) :

- * Le lundi 12 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- * Le samedi 24 mai 2025 de 09h00 à 12h00
- * Le mercredi 4 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- * Le jeudi 12 juin 2025 de 15h00 à 18h00

Le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact, l'étude de dangers et les avis des services seront consultables :

- sur support papier en mairie de Louvie-Juzon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public .
- sur le site des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – en cours.

Les observations du public pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à disposition à la mairie de Louvie-Juzon ;
- être également adressées par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Louvie-Juzon : avenue Aristide Briand 64260 Louvie-Juzon;
- être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr en précisant l'objet : EP – Daniel - Louvie-Juzon.

Toutes observations et propositions, courrier postal ou courriel, réceptionnés après le jeudi 12 juin 2025 à 18h00 ne pourront pas être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Louvie-Juzon, à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques – closes).

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.